



# Bulletin de Liaison des Sylviculteurs bretons

## s o m m a i r e

### Editorial

*Vous avez dit gestion durable ?* 1

### Informations nationales

- *Mesures de défiscalisation en faveur de la forêt* 2

### Informations régionales

- *Météorologie et santé des forêts* 3

- *Tailler ou pas les plantations de châtaignier* 4

- *Enseignements des chantiers pilotes de bois énergie en plaquettes* 5

- *Indicateurs des prix du bois* 7

### Brèves

- *Guide des plantes indicatrices* 8

- *Des sylviculteurs étrangers en visite dans les forêts bretonnes*

### Mobilisation du bois

*Encart central de 4 pages*



Siège et Antenne d'Ille-et-Vilaine  
8, place du Colombier - 35000 Rennes  
tél. 02 99 30 00 30 - mail : bretagne@crpf.fr

Antenne des Côtes d'Armor  
Château des Salles - 33, rue des Salles  
22200 Guingamp - tél. 02 96 21 01 17  
mail : cotedarmor@crpf.fr

Antenne du Finistère  
Maison de l'Agriculture - 5, allée de Sully  
29322 Quimper cedex  
tél. 02 98 52 58 75 - mail : finistere@crpf.fr

Antenne du Morbihan  
Cité de l'Agriculture  
Av. Borgnis Desbordes - 56009 Vannes Cedex  
tél. 02 97 62 60 95 - mail : morbihan@crpf.fr

Ce bulletin est en ligne sur le site :

[www.crpf.fr/bretagne](http://www.crpf.fr/bretagne)

# V

## ous avez dit gestion durable ?

La gestion durable est une expression contemporaine recouvrant un concept qui n'est pourtant pas nouveau. Associé à la forêt, ce terme émaille la littérature spécialisée depuis plus d'une décennie et figure désormais dans les textes réglementaires. C'est dire s'il s'agit d'une préoccupation d'actualité.

Conscients d'être les dépositaires d'un patrimoine qu'ils ont la tâche transitoire de mettre en valeur avant de le transmettre à un successeur, les forestiers se sont appropriés cette notion souvent inconsciemment et sans même savoir qu'ils étaient engagés dans cette voie. Ce n'est donc pas un hasard si la forêt s'est accrue et a presque triplé en Bretagne depuis un siècle et demi. Certes, les réglementations en faveur de la forêt ne sont pas étrangères à cette expansion, soutenue par ailleurs par des politiques incitatives d'aides publiques. Mais il n'en demeure pas moins que ce sont les propriétaires eux-mêmes qui ont su gérer durablement leurs forêts : sans leur détermination à conserver des habitats dont la valeur environnementale est aujourd'hui reconnue, jamais il n'y aurait pu y avoir de réseau Natura 2000 !

Les détenteurs de l'espace forestier ont bien compris les enjeux multifonctionnels de la forêt et sont entrés dans la démarche de la gestion durable. Aussi ne comprennent-ils pas certaines orientations prises par les instances décisionnelles qui vont à l'encontre des principes mêmes de la gestion forestière durable et sont en pleine contradiction avec les résolutions du Grenelle de

l'environnement. En Bretagne, la forêt n'a pas de place à perdre si elle veut répondre aux besoins économiques de la filière régionale et apporter sa contribution à l'équilibre territorial. Avec seulement 12% de taux de boisement contre 27% de moyenne nationale, la forêt est irremplaçable. Et pourtant, chaque année, des infrastructures continuent à la morceler et à grignoter des massifs, grands ou petits, au nom de l'intérêt général : la forêt domaniale de Rennes, traversée par la A84, a payé un lourd tribut ; la forêt d'Araize, aux confins de la Bretagne et de l'Anjou est menacée par une quatre voies qui détruirait des biotopes remarquables ; le massif du Pertre, déjà très pénalisé par de grands ouvrages d'Etat qui le prennent en tenaille (2X2 voies Rennes Laval au nord, future ligne LGV au sud), serait maintenant affecté par le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine alors que son tracé initial était supposé l'épargner. Et ce ne sont là que quelques exemples, hélas !

Il est temps pour chacun de prendre ses responsabilités : les sylviculteurs n'ont jamais fui les leurs et il serait paradoxal que les décideurs s'en abstiennent. Car, quelle que soit l'importance des projets en terme de développement, nul ne pourrait comprendre que, dans notre région à faible couverture boisée, on ne soit pas en mesure d'épargner les forêts, si utiles à l'homme, si précieuses au plan de la biodiversité, si stratégiques en terme d'environnement.

Guy de PENANSTER  
président du CRPF

# Informations nationales

## Défiscalisation des travaux et investissements forestiers (Gilles PICHARD)

Les mesures du « DEFI Travaux » ont évolué et, à partir de 2009 et jusqu'en 2013, il sera possible de déduire de ses impôts le quart des investissements réalisés en forêt pour des travaux de plantation, d'entretien, de protection et de desserte (création ou amélioration) ainsi que de la maîtrise d'œuvre liée à ces travaux. Ce qui a changé, se sont les plafonds des montants déductibles à 25% : 6 250€ (contre 1 250 auparavant) pour une personne seule et 12 500€ (2 500€ auparavant) pour un couple marié ou pacsé.

Désormais aussi, chaque membre d'un groupement forestier peut bénéficier de cette disposition au prorata de ses parts.

Autre nouveauté, en cas de dépassement du plafond, il y a possibilité de reporter l'excédent sur 4 années, et même 8 années pour les travaux portant sur une forêt sinistrée.

Par contre, cette mesure s'adresse désormais aux seuls propriétaires d'une unité de gestion de 10 hectares d'un seul tenant alors qu'auparavant les bénéficiaires pouvaient ne détenir que 5 ha.

Pour avoir accès à cet avantage, le bénéficiaire doit préalablement posséder un document de gestion durable pour sa forêt, c'est-à-dire soit un plan simple de gestion (PSG), soit un règlement type de gestion (RTG) ; il doit aussi s'engager à conserver sa forêt durant 8 années (4 pour un membre de groupement forestier).

Le « DEFI acquisition », dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement, est prolongé également jusqu'en 2013. Il s'adresse dorénavant aux propriétaires qui agrandissent ou constituent une unité de gestion de

manière à lui faire atteindre au minimum 5 hectares d'un seul tenant (et limité à un plafond de 30 hectares). Les avantages concernent les acquisitions de parcelles boisées ou de terrains nus que le bénéficiaire s'engage à boiser dans un délai de 3 ans.

La réduction à valoir sur l'impôt sur le revenu porte sur 25% de la valeur des terrains acquis, dans la limite annuelle d'une réduction de 5 700€ pour une personne seule et 11 400€ pour un couple marié ou pacsé.

Le PSG est obligatoire sous 3 ans pour les unités constituées par ce biais et atteignant 10 hectares. En outre, la propriété doit être conservée durant 15 ans (8 ans dans le cas d'un GF).

Il est exigé, dans les autres cas où l'obligation du PSG ne s'appliquerait pas, une garantie de gestion durable c'est-à-dire l'adhésion à un Règlement Type de Gestion (RTG) ou, ce qui est une nouveauté, à un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).

Quant au dispositif d'encouragement au contrat de gestion forestière « DEFI contrat », il s'agit d'une nouveauté du début 2009 courant jusqu'en fin 2013. Elle porte sur une réduction d'impôts liée à la rémunération d'un contrat de gestion, sur une propriété de moins de 25 hectares et conclu auprès d'un expert agréé, d'une coopérative agréée ou de l'ONF.

Ce contrat doit comprendre un programme de coupes et travaux conformes à la gestion durable dont l'exécution et la commercialisation sont confiées à ces maîtres d'œuvre.

La réduction d'impôts à valoir sur l'IRPP est limitée à 2 000€ pour une personne seule et à 4000€ pour un couple marié ou pacsé soumis à déclaration commune. A noter qu'il n'est pas prévu de report sur les exercices ultérieurs en cas de dépassement du plafond de la réduction.

*Travaux d'élagage dans une jeune peupleraie*



# Informations régionales

## Météorologie et santé des forêts

(Xavier GRENIÉ)

### Des saisons de végétations pluvieuses et une santé des forêts qui s'améliore.

Ce sont les trois dernières saisons de végétation bien arrosées (2007-2008-2009) qui sont sans doute à rapprocher de l'amélioration générale de la santé des forêts bretonnes. Si la quantité d'eau annuelle n'a pas été forcément beaucoup plus élevée que la moyenne c'est la répartition de ces précipitations qui a été favorable à la végétation forestière. Avec des mois de pleine végétation bien arrosés (mars-avril, juin-juillet) la reprise des plantations a été très bonne ce qui confère aux jeunes plants une vigueur leur permettant de réagir efficacement aux éventuelles attaques parasitaires.

Le seul ravageur qui reste important sur les jeunes plantations résineuses est l'hylobe qui continue à poser de nombreux problèmes.

De la même manière les peuplements adultes ont également beaucoup bénéficié de ces saisons pour refaire des houppiers permettant aux arbres de reconstituer leurs réserves amoindries par des années précédentes difficiles.



Par ailleurs, des précipitations importantes à ces périodes de l'année peuvent être très défavorables à la dynamique de population de certains ravageurs. Par exemple les pluies abondante en juillet et août 2008 ont contrarié la reproduction de la processionnaire du pin. En l'absence de chaleur suffisante l'émergence des papillons qui a lieu à cette époque est très fortement contrariée ainsi que leur envol et leur reproduction. Ce phénomène a contribué à la chute de population observée depuis. Cela engendre bien sûr une population de chenilles

de faible importance et donc des consommations de feuillage faibles et des dégâts insignifiants. Le phénomène est identique pour la processionnaire du chêne dont le développement printanier a été perturbé par le manque de chaleur et la forte humidité.

### L'humidité peut aussi présenter de nouveaux risques pour certaines essences.

A l'inverse cette amélioration des conditions météorologiques favorables à la forêt peut aussi être propice au développement de certaines pathologies. Tel est le cas pour l'encre du châtaignier, pathogène jusqu'à ce jour peu identifié dans la moitié nord de la France qui semble prendre de l'ampleur en Bretagne. Il concerne tous

types de peuplements à tout stade de développement installé sur des sols dont, sans doute, l'hydromorphie temporaire s'est davantage exprimée au cours de ces dernières années.

Le champignon responsable (*Phytophthora cinnamomi*) est un parasite du système racinaire exclusivement dont les spores ne se propagent que dans l'eau du sol.

Les premiers symptômes débutent à la cime de l'arbre avec la présence de feuilles rabougries, clairsemées et de couleur claire anormale traduisant un déficit d'alimentation. L'arbre peut mourir par dessèchement progressif assez rapidement. L'attaque se présente sous la forme de petits foyers de tiges dépérissant de proche en proche traduisant la transmission du champignon d'arbre en arbre.



*Dessèchement de cimes de châtaignier en tache*



*Dessèchement brutal du feuillage de châtaignier*

Ces éléments d'identification ne sont pas suffisants pour affirmer la présence de l'encre dans le peuplement et des prélèvements d'échantillon de bois, racines et sols sont indispensables pour confirmer le diagnostic. Cependant de nombreux cas examinés en particulier dans le Morbihan ont confirmé la présence d'encre dans les plantations de plus de 10 ans très vigoureuses, comme dans des taillis balivés avec des dépérissements de tiges d'avenir ou encore sur des individus adultes. Ces attaques sont d'autant plus inquiétantes qu'elles peuvent également concerner la régénération naturelle.

### **Mais la situation météorologique ne contrarie pas l'expansion de certains ravageurs.**

Ainsi l'extension de foyers de dendroctone de l'épicéa se poursuit de proche en proche autour des foyers identifiés en 2006-2009 et à partir de nouveaux cas trouvés dans le cadre de la prospection effectuée par les correspondants observateurs du département de la santé de forêts.

C'est bien la mise en place de la lutte biologique évoquée dans le bulletin n°66 qui sera le meilleur outil pour limiter l'impact de ce ravageur sur les peuplements d'épicéas de Sitka.

La première campagne de lâcher du prédateur du dendroctone, le *Rhizophagus grandis*, s'est déroulée au

mois d'octobre dernier. Malheureusement la fourniture d'insectes par le laboratoire belge n'a pas été à la hauteur des besoins exprimés. La campagne 2009 ne répondra donc pas à l'atténuation du risque, une organisation plus structurée de la profession devra trouver des moyens pour soutenir cette action importante pour les années à venir. En effet sur les nouveaux foyers le développement du dendroctone peut être spectaculaire et contraindre à la récolte souvent prématurée du peuplement pour éviter l'expansion, ce qui n'est pas une situation satisfaisante dans un contexte économique difficile.



*Larves et adultes de Rhizophagus grandis*

### **Pour information**

Liste des Correspondants Observateurs du Département Santé des Forêts sur le site Internet rubrique Santé des forêts :

<http://www.crfp.fr/Bretagne/>

## **Tailler ou pas les plantations de châtaignier**

*(Gilles PICHARD)*

Chacun connaît la propension du châtaignier à développer de puissantes branches et des fourches susceptibles de nuire à la configuration de la bille de pied, cette partie basse de l'arbre où se concentre l'essentiel de la valeur de la grume. Essence dynamique à développement rapide sur les terrains à sa convenance, le châtaignier a largement été employé pour le boisement de terres délaissées par l'agriculture et, dans ce contexte ouvert propice au développement des défauts naturels, on a généralement préconisé des opérations de taille de formation. Cette logique interventionniste des premières années passait par une succession de 3 ou 4 tailles dont le coût, quoique minoré par un travail concentré sur un nombre limité de sujets, n'en était pas moins conséquent et invitait à proposer un scénario moins onéreux.

Finalement, l'apparition puis la rapide expansion du chancre du châtaignier a considérablement ralenti le boisement en châtaignier et mis en sommeil les réflexions sur ce sujet.

Pourtant, avec le recul, il est apparu que la nécessité de procéder à des tailles répétées sur les sujets prometteurs pouvait fort bien se limiter à une intervention unique et relativement tardive car, en l'absence de toutes tailles, nombre de peuplements de châtaignier montrent aujourd'hui qu'une partie des « défauts de jeunesse » qu'on croyait rédhibitoires se sont plus ou moins résorbés naturellement et qu'au stade de la première éclaircie, ces jeunes futaies offrent malgré tout une possibilité de sélectionner des tiges d'avenir convenables en nombre suffisant.

Afin de relativiser les besoins en taille du châtaignier et pour éventuellement mettre au point un itinéraire technique alternatif, une étude a été pilotée en début 2009 par l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), dans le cadre du « groupe châtaignier ». Sur signalements du CRPF, elle a été menée dans 12 plantations d'Ille et Vilaine effectuées à des densités variables (570 à 2000 tiges par hectare) et parvenues au stade de la 1ère éclaircie sans avoir subi aucune taille de formation.

Le traitement des données relatives à la conformation individuelle des tiges analysées est en cours et des résultats intéressants en terme de conduite sylvicole à tenir seront communiqués dans un prochain numéro.



*Peuplement non taillé offrant des sujets convenables*



*Châtaignier présentant des défauts non récupérables*

---

## SYLVICULTEURS, MOBILISEZ-VOUS EN MOBILISANT VOS BOIS

---

La filière forêt bois constitue, de manière chronique, l'un des premiers postes de déficit de la balance commerciale française. Pourtant, la ressource nationale est abondante et même très enviable par rapport à la plupart des autres pays européens. Certes, encore faut-il que les produits disponibles correspondent aux besoins du marché, que leur rémunération soit satisfaisante pour le producteur sylvi-

culteur et que l'aval de la filière ait les capacités à transformer et valoriser ce capital.

Mais le constat est là : une partie de l'accroissement de nos forêts n'est pas exploitée et constitue un gisement « en sommeil » qui interpelle les pouvoirs publics. Finies donc les craintes passées de voir s'épuiser la ressource par une surexploitation des forêts ; le nouveau défi qui s'ouvre aux acteurs de

la filière est désormais d'effectuer les justes prélèvements dans le respect des écosystèmes forestiers.

Car il ne faut pas l'ignorer, si les ponctions trop fortes ou trop fréquentes entraînent la ruine de la forêt, l'insuffisance de gestion et donc de récolte de bois est tout aussi préjudiciable :

- un retard d'éclaircie a toujours des répercussions sur le résultat final. Dans les jeunes peuplements en croissance, différer une éclaircie provoque inévitablement un retard non rattrapable du développement des arbres et ne permet pas de profiter pleinement de la dynamique de croissance du jeune âge. A terme, on obtient des arbres plus maigres de moindre valeur et des peuplements plus fragiles au vent.

En conclusion, les éclaircies sont des interventions permettant d'optimiser les capacités de production du sol.

- Une trop forte capitalisation de bois dans les peuplements de type futaie régulière (artificielle ou naturelle), c'est-à-dire un stock trop important de bois sur pied, affaiblit la vitalité des arbres au risque de les voir dépérir sur pied ou détruits par la tempête.

En conclusion, il faut savoir récolter à temps.

Bien sûr, des situations conjoncturelles amènent fréquemment à différer les opérations sylvicoles. Evidemment aussi, l'isolement géographique de la Bretagne et l'absence d'industries de transformation dans la partie occidentale de la région constituent des handicaps pour la dynamisation de la sylviculture. Mais ces écueils ne doivent pas décourager les forestiers bretons : bien au contraire, ils doivent les rendre attentifs aux opportunités qui se présentent en matière de commercialisation des bois.

L'analyse du contexte breton laisse d'ailleurs espérer des possibilités de valorisation du gisement régional de bois.



Deux futaies de douglas de 40 ans, à gauche non éclaircie et à droite bien éclaircie



Très gros hêtre déraciné par un coup de vent

## Le contexte forestier breton

### Le gisement résineux

Des retards d'éclaircie parfois très importants concernent une partie des boisements de conifères exotiques et des régénérations naturelles de pin maritime. Certes, le contexte économique difficile que nous vivons actuellement ne contribue pas à dynamiser le marché. Mais des embellies dont ont su profiter bon nombre de sylviculteurs se présentent fort heureusement de manière assez régulière pour ne pas laisser échapper ces occasions de réaliser les coupes d'amélioration. Rappelons à cet égard que ces interventions sylvicoles sont indispensables et qu'elles conditionnent la recette à attendre au moment de la récolte finale du peuplement à maturité.



### Le gisement feuillu

La physionomie des peuplements de feuillus a changé de manière importante au cours des dernières décennies : une partie des taillis a été convertie par balivage et l'essentiel des taillis sous futaie a évolué naturellement ou par conversion vers d'autres types, plus proches de la futaie. Ces peuplements nécessitent désormais une sylviculture plus active que le seul prélèvement d'arbres dépérissants, avec la réelle difficulté de mobiliser les grumes de



chêne ou de hêtre de 2<sup>ème</sup> choix qui seraient à récolter, dans un contexte de marché peu porteur.

Par ailleurs, avec l'engouement pour les plantations de feuillus depuis deux décennies, les jeunes futaies de ces essences parviennent au stade de leur première éclaircie. La relative méconnaissance des sylviculteurs en matière de conduite des peuplements feuillus artificiels se traduit souvent, là aussi, par un retard d'éclaircie préjudiciable.

## Les préconisations de gestion

Outre les itinéraires sylvicoles classiques repris ci-après et qui restent des « valeurs sûres » dans la perspective de production de bois d'œuvre, les débouchés futurs dans la construction imposent aussi de réviser la conduite des peuplements. Par exemple, pour les résineux à croissance rapide comme l'épicéa de Sitka, on peut songer à installer une densité de plantation plus forte et réaliser des éclaircies plus faibles pour que les bois produits répondent aux critères technologiques (cernes de croissance moins larges...). De même les innovations en matière de transformation du bois (traitement haute température, bois massif reconstitué...) pourraient-elles susciter un regain d'intérêt pour les essences dites secondaires jusqu'ici peu valorisées. Par ailleurs, les perspectives de développement du bois énergie conduiront à intégrer rapidement cette dimension dans la sylviculture car, dans une région fortement tributaire de l'extérieur pour son approvisionnement en énergie, le développement des techniques de cogénération (électricité et chaleur) à partir du combustible bois paraît inéluctable.

### Pour les résineux

Il est nécessaire de programmer régulièrement des éclaircies dans les peuplements de conifères, quitte à les anticiper un peu ou les différer légèrement en fonction des conditions du marché. Les programmes de coupes dans les Plans Simples de Gestion, avec leur latitude d'exécution à plus ou moins 5 ans autour de leur date de passage, offrent à cet égard une grande souplesse pour tenir compte des fluctuations économiques.

Pour donner un ordre d'idée le rythme

des éclaircies dans les conifères est idéalement de 5 à 8 ans pour les essences à croissance rapide (douglas, épicéa, pin maritime, mélèze, séquoia...) et de 8 à 10 ans pour les autres conifères moins productifs (pins sylvestre et Laricio, sapins...).



Quant aux coupes rases, elles sont à envisager lorsque les produits sont en adéquation avec les exigences du marché. Aujourd'hui, faute de moyens de sciage adaptés aux gros bois, on recherche des épicéas de taille modérée (40 cm de diamètre), mais des douglas et des pins maritimes de plus fort calibre (55-60 cm).

### Pour les feuillus

La demande en bois énergie est source d'espoir pour les petits bois et la valorisation des houppiers, qu'il s'agisse du bois bûche encore très demandé ou de bois déchiqueté appelé à prendre de l'essor ; le créneau semble durablement porteur dans le contexte de raréfaction des énergies fossiles et sous l'impulsion des politiques d'énergie renouvelable. De très grosses unités industrielles de type centrale de cogénération produisant électricité et chaleur à partir du combustible bois sont à l'étude en Bretagne : elles ouvriraient des perspectives appréciables dans notre région largement tributaire de l'extérieur pour sa fourniture en énergie. Ces débouchés devraient permettre de pratiquer les coupes à blanc nécessaires pour rajeunir les taillis, de convertir par balivage ceux qui le méritent et d'éclaircir les jeunes futaies feuillues.



Ils pourraient même contribuer à tirer parti des recrus entravant le développement des plantations de conifères et des accrus naturels de bois blancs (saule, tremble, bouleau) ou de mauvais chênes ayant colonisé les délaissés agricoles.

Pour donner un ordre d'idée, le rythme des éclaircies dans les futaies de feuillus est compris entre 6 et 14 ans suivant l'essence et le stade de développement du peuplement.

Pour les taillis, afin de maintenir leur vigueur et leur capacité à rejeter de souche, les coupes à blanc doivent les parcourir tous les 15 à 30 ans pour le châtaignier, tremble, aulne, bouleau et tous les 30 à 50 ans pour les chênes, le hêtre et les autres feuillus.

Concernant la mobilisation du bois d'œuvre de qualité secondaire, on peut espérer que des débouchés liés à la construction et l'ameublement (charpente pour les rénovations, poteaux et

bardeaux pour les extensions, parquet...) puissent trouver à utiliser intelligemment ces bois qui n'ont pas forcément vocation à finir en combustible.

D'autre part, l'évolution technologique dans la transformation du bois pourrait conduire à une meilleure valorisation de ces produits de 2<sup>ème</sup> choix. La filière bretonne devrait s'intéresser à ce gisement local qu'elle est en mesure de valoriser sur place, ce qui répond aux impératifs de gestion durable visant à limiter le flux des importations.

### **Mobiliser du bois, mais pas dans n'importe quelles conditions**

L'effort de récolte de bois pourrait progresser sans appauvrir le gisement. Bien sûr faut-il que la filière locale soit

à même d'absorber ces apports. Le recensement des besoins des transformateurs démontre clairement qu'ils sont capables, dans l'état actuel de leur équipement, de répondre favorablement à cette offre accrue.

Les sylviculteurs ont donc tout intérêt à faire connaître leurs disponibilités et sans doute le regroupement de l'offre pèserait-il davantage sur le marché et sur les prix, à l'instar des résultats des ventes groupées organisées par l'association des producteurs de bois certifié finistérien ou les experts forestiers bretons.

L'idée de la mise en place d'une bourse des bois, sous l'égide de l'Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers (Forestiers Privés de Bretagne), fait son chemin et contribuerait à rapprocher l'offre et la demande (voir encadré syndical ci-dessous).

## **Besoins de conseils en matière de commercialisation des bois ? Adressez-vous aux syndicats forestiers :**

### **Groupement syndical des propriétaires forestiers sylviculteurs des Côtes d'Armor (permanence vendredi)**

Château des Salles - 33 rue des Salles - 22201 GUINGAMP cedex 1

☎ et fax 02 96 21 01 17 ✉ [foret22@hotmail.fr](mailto:foret22@hotmail.fr)

### **Syndicat forestier du Finistère**

BP 22 29410 PLEYBER CHRIST

☎ et fax 02 98 78 41 74 ✉ [bommelaer.bruno@wanadoo.fr](mailto:bommelaer.bruno@wanadoo.fr)

### **Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ille et Vilaine**

Maison de l'agriculture ZAC Atalante Champeaux Rond point Maurice Le Lannoux CS 14226  
35042 RENNES cedex

☎ 06 75 21 83 82 Fax 02 99 38 29 42 ✉ [syndicat-35@foretpriveefrancaise.com](mailto:syndicat-35@foretpriveefrancaise.com)

### **Syndicat des producteurs de la forêt privée du Morbihan**

(permanence lundi matin et mercredi matin)

Chambre d'agriculture - avenue Borgnis Desbordes BP 398 56009 VANNES cedex

☎ 02 97 46 22 00 Fax 02 97 46 22 23 ✉ [syndicat-56@foretpriveefrancaise.com](mailto:syndicat-56@foretpriveefrancaise.com)

### **Forestiers Privés de Bretagne (Union régionale des syndicats)**

8 place du Colombier 35000 RENNES

☎ 06 07 58 84 27 ✉ [forestiersprivesdebretagne@foretpriveefrancaise.com](mailto:forestiersprivesdebretagne@foretpriveefrancaise.com)

Quant à la vente de gré à gré, elle doit être assortie de toutes les garanties voulues.

Le bulletin spécial commercialisation n°64 de septembre 2008 constitue un support utile que nous recommandons de consulter dans tous les cas pour maîtriser une vente de bois par le biais d'un contrat assorti de conditions générales et spécifiques, et ce quelle que soit la formule retenue pour mettre un lot sur le marché.

## Faciliter la mobilisation du bois

Un lot de bois n'a de chance de se vendre convenablement que lorsque deux conditions sont réunies :

- correspondre aux besoins du marché et aux exigences des transformateurs, grâce à des itinéraires sylvicoles orientés vers des productions de qualité et en quantité appropriée ;



- disposer des meilleures conditions d'accessibilité et, là encore, les clés sont dans la main du gestionnaire : voiries accessibles aux grumiers, places de

dépôt et aires de retournement adaptées, pistes de débardage et cloisonnements d'exploitation qui canalisent le passage des engins en préservant les sols et les peuplements, sont autant d'investissements qui trouvent leur rentabilité immédiate sur les prix proposés par les acheteurs et à plus long terme sur la valeur du patrimoine. Des aides de l'Etat existent pour équiper les forêts, avec des taux très avantageux lorsque les projets s'inscrivent dans un plan de mobilisation ou dans un schéma de desserte. N'hésitez pas à vous rapprocher des services forestiers des DDAF et des DDEA pour en connaître les conditions.



Les opérations de mobilisation reposent fréquemment sur l'usage des chemins ruraux donnant accès aux forêts : c'est une source fréquente de conflit avec les collectivités légitimement soucieuses d'épargner leur voirie. Ce point demanderait, dans la mesure où les forêts sont généralement incluses dans les périmètres de remembrement et contribuent aux équipements, de trouver une meilleure compréhension de la part de la collectivité quant à l'usage de ces dessertes indispensables à la mobilisation du bois.

## Regrouper l'offre

Fort de ses 302 000ha appartenant à 124 000 propriétaires, la forêt bretonne est morcelée et toutes les initiatives visant à mettre en relation les producteurs et les transformateurs ne peuvent qu'être bénéfiques aux deux parties. On peut rappeler ici celle de l'association des producteurs de bois certifié finistérien évoquée dans le bulletin n°60 de juin 2007 qui saluait l'organisation de ventes groupées à l'instar de celles de l'association des experts forestiers bretons, et la création d'une bourse d'échange ou d'acquisition foncière destinée à ses adhérents.

Telle aussi la récente initiative du syndicat forestier d'Ille et Vilaine pour la mobilisation des bois par le regroupement des éclaircies (voir encadré).

### **Une initiative du Syndicat Forestier d'Ille et Vilaine pour la mobilisation des bois : le regroupement des éclaircies résineuses**

*L'objectif : regrouper, sur plusieurs chantiers situés sur un ou deux cantons, les éclaircies portant sur de modestes surfaces unitaires afin de proposer à un acheteur un lot regroupé de taille suffisante (une quarantaine d'ha).*

*Le fonctionnement : les propriétaires fournissent au Syndicat forestier 35 une fiche descriptive des bois à partir desquelles ce dernier se charge de lancer un appel d'offre. Les propriétaires concernés choisissent ensemble le prestataire et passent le contrat.*

*L'exploitation peut alors commencer sur des parcelles qui, bien souvent, n'auraient jamais été éclaircies en raison de leur taille.*

*Transparence et service à l'adhérent sont à la base du système et les bois vendus sont aussi certifiés PEFC.*

*Les personnes intéressées par la démarche, adhérentes ou non au Syndicat et propriétaires en Ille et Vilaine, sont invitées à se renseigner au :*

**Syndicat des Propriétaires forestiers d'Ille-et-Vilaine**

✉ Maison de l'Agriculture - CS 14 226 - 35 042 RENNES Cedex

☎ 06 75 21 83 82 Fax 02 99 38 29 42

📧 [Syndicat-35@foretprivveefrancaise.com](mailto:Syndicat-35@foretprivveefrancaise.com)



## Songer à la certification des bois

Il serait illusoire d'ignorer cette réalité du marché : le consommateur est de plus en plus sensible à la notion de gestion durable et

n'ignore plus que la certification apposée sur les articles en bois lui donne l'assurance de ne pas contribuer au pillage de la ressource ni à la destruction d'écosystèmes forestiers.

La certification PEFC, qui est

accessible à tout propriétaire forestier, constitue pour chacun d'eux la réponse à cette exigence légitime de la société.

## Enseignements des chantiers pilotes de bois énergie en plaquettes

(Samuel LEPORT Chambre d'agriculture 56, Michel PEDRON Association AILE et Gilles PICHARD)

Faisant suite à un bref article paru dans le n°66 de juin 2009, voici ce qui ressort de cette étude menée par le CETF 56, encadrée par la Chambre d'Agriculture du Morbihan en partenariat avec le CRPF et l'association AILE, par ailleurs soutenue financièrement par la Région et l'ADEME.

Il s'agit là d'une expérimentation grandeur nature destinée à mieux cerner la faisabilité, les coûts, les rendements matière et les difficultés éventuelles de mobilisation de plaquettes de bois déchiqueté issues du gisement forestier. Ce travail s'inscrit dans la logique de recherche d'alternatives aux énergies fossiles et commence à livrer des enseignements pour la mise en place de filières organisées pour ce type de récolte.

11 chantiers ont servi de support à cette étude : ils couvrent une gamme complète d'interventions sylvicoles traditionnelles conduites dans les divers types de peuplements représentatifs de la forêt bretonne : on trouve ainsi du dépressage, de l'éclaircie de résineux, de la coupe à blanc de taillis, des coupes rases de futaies pour appréhender la part des rémanents.

Une seule logistique de production a été étudiée, allant de l'abattage à la livraison des plaquettes à 25 % d'humidité.

Le suivi de ces chantiers et les nombreuses prises de données en amont et durant le cours de leur réalisation ont été confiés à Hoël HOTTE, dans le cadre d'une licence professionnelle à l'Université de Rennes I.

Le tableau ci-dessous décrit le type de peuplement et d'intervention pour chaque chantier et les données principales en terme de rendement matière (exprimées en tonnes de plaquettes humides à l'hectare).

n° chantier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Nature de la coupe	1 <sup>ère</sup> éclaircie mixte	1 <sup>ère</sup> éclaircie sélective	coupe rase avec récupération rémanents	coupe rase avec récupération rémanents	1 <sup>ère</sup> éclaircie mixte	coupe à blanc	1 <sup>ère</sup> éclaircie mixte	1 <sup>ère</sup> éclaircie mixte	coupe à blanc	1 <sup>ère</sup> éclaircie sélective	dépressage tardif (= 1 <sup>ère</sup> éclaircie)
Type de peuplement	futaie résineuse	futaie feuillue	peupleraie	futaie résineuse	futaie résineuse	taillis	futaie feuillue	futaie résineuse	taillis	futaie résineuse	futaie résineuse
Essence	Pin Laricio	Ptérocarva	divers peupliers	Pin maritime	Pin maritime	chêne et bois blancs	Chêne rouge	Pin maritime	Bouleau	Mélèze	Pin maritime
Age (ans)	15	20	19	65	24	50	20	20	30	16	23
Densité avant coupe (tiges/ha)	1174	1238	230	425	1153	1650	1725	2003	1861	712	2242
Taux de prélèvement	35%	42%	100% des rémanents	100% des rémanents	30%	100%	50%	40%	100%	20%	25%
Diamètre moyen (cm)	17	21	44	38	18	15	13	17	11	20.5	13
Hauteur moyenne (m)	13.4	16.7	29.7	19.5	11.5	14.3	13.3	13.4	15.2	16	12.6
Rendement/ha (tonnes humides)	41	101	43	chantier en suspens	30	113	50	97	47	22	53
Observations	chantier accessible et sans contraintes	abattage manuel	conditions d'exploitation aisées	réalisation prévue hiver 2009-2010	assez faible rendement matière	abattage mécanisé délicat en raison de la densité des rejets + longue distance de débardage	Quelques passages mouilleux	chantier aisé et à bon rendement	longue distance de débardage	lignes serrées et absence de cloisonnement compliquant le débardage + faible rendement	conditions aisées et assez bon rendement

Ces chantiers étaient fortement diversifiés, tant par leur nature que par leurs conditions d'exécution ou leur méthodologie de mise en œuvre, ce qui est un gage de bonne appréhension des différents paramètres entrant en jeu. On a ainsi une idée vraisemblable de ce que pourraient être les conditions « grandeur nature » des coupes de bois énergie décheté appelées à répondre, dans l'avenir, aux besoins locaux.

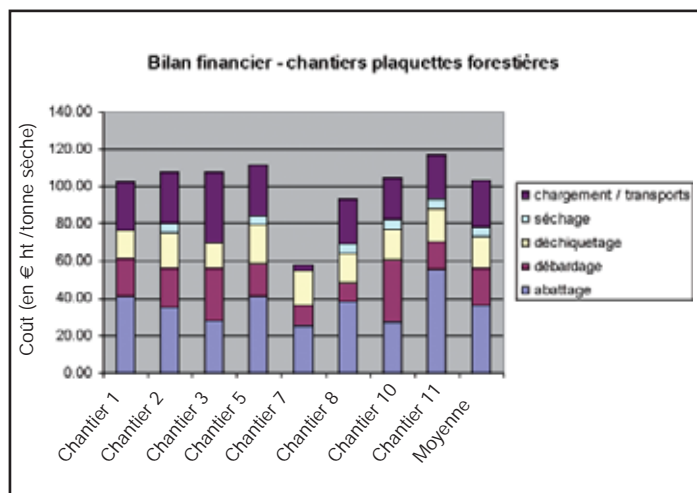
L'analyse porte ici sur les aspects de rentabilité économique que pourrait représenter ce marché pour les propriétaires forestiers, de manière à négocier avec les exploitants forestiers des coupes comportant ce type de produit, en tenant compte du coût de production de la tonne de plaquettes « vertes » sortie de forêt et prête à l'enlèvement.

En effectuant l'analyse sur les chantiers ne présentant pas de contrainte qui serait de nature à rendre leur exécution improbable (distance de débardage supérieure à 400 mètres, difficulté de mécanisation, rendement trop faible), on parvient aux valeurs suivantes pour produire 1 tonne de plaquettes humides mises bord route :

- 16 minutes de temps moyen d'abattage en billons de 4 mètres (prix horaire forfaitaire de 115€ HT) ;
- 9 minutes de temps moyen de débardage (prix horaire forfaitaire de 75€ HT) ;
- environ 2.6 minutes de temps moyen pour le déchetage (prix horaire forfaitaire de 240€ HT).

On obtient donc un prix de revient de façonnage d'environ 53€ HT la tonne de plaquettes à 45 % d'humidité mise bord de route et prête à partir vers une usine grosse utilisatrice.

Dans l'hypothèse de produire une plaquette sèche à 25-30 % d'humidité, à destination de petites et moyennes chaudières, ce même coût de sortie des bois et déchetage, ramené à la tonne sèche produite est de 73€ environ (prise en compte de la perte d'humidité et de matière au séchage)..



Il convient d'ajouter à ce prix les frais d'immobilisation sur la plate-forme de séchage (environ 5€ par tonne) et les deux chargements et transports (forêt / plate-forme et plate-forme / chaufferie) au prix moyen de 25€, soit un total de 103€ par tonne de plaquettes prêtes à l'usage.

A quoi s'ajoute le prix de la matière première payée au propriétaire forestier, de l'ordre de 10 à 12€ la tonne sèche (en se basant sur 3€ le stère de bois sur pied), soit un total d'environ 115€.

### En guise de conclusion

Pour motiver les acteurs de la filière bois et ses utilisateurs, il est essentiel de montrer la faisabilité de produire des plaquettes forestières en Bretagne en ayant un rapport « gagnant-gagnant » entre le propriétaire, l'entrepreneur et l'acheteur (collectivité ou industriel). Ce nouveau débouché en plein essor permettra de dynamiser la sylviculture, notamment celle des résineux, et de valoriser les rémanents après coupe rase. Pour abaisser les coûts de production et de transport, des améliorations techniques et logistiques seront à apporter au cours de chantiers complémentaires qui auront lieu courant 2010, avec pour conséquence prévisible de réduire le prix annoncé de 115€ la tonne sèche rendue chaufferie.

*Déchetage de bois d'une première éclaircie de pin maritime*



## Indicateurs de prix des bois

(Gilles PICHARD)

**Avertissement : cette rubrique est intitulée « indicateurs des prix » et non pas « cours de bois » en l'absence de transactions suffisantes pouvant servir de référence en forêt privée.**

### Ventes groupées des Experts forestiers bretons

La tempête du Sud et les conséquences de la crise rendent difficiles l'accord des vendeurs (qui ont la mémoire des prix atteints en 2007) et des acheteurs rendus prudents par un contexte économique morose. Malgré cette conjoncture, l'association des experts forestiers de Bretagne a mis en marché des bois en vente groupée. Celle de printemps comportait 31 lots de bois d'œuvre pour un très faible volume de 14 300m<sup>3</sup> dont 59% de bois certifiés PEFC. On comptait 1/4 de feuillus (2/3 de peuplier et 1/3 de châtaignier-chêne) pour 3/4 de résineux (40% de Sitka, 40% de pins et 20% de douglas

et grands). Une très forte proportion d'invendus a été enregistrée, tant faute d'offre qu'en raison du niveau des soumissions inférieur au prix de retrait.

Quant à la programmation en décembre de la vente d'automne (48 lots pour environ 23 000 m<sup>3</sup>, en majorité résineux), elle n'a pas permis de traiter ici ses résultats.

### Ventes de L'Office National des Forêts

Globalement, on assiste à une petite reprise des ventes sur les feuillus, y compris le hêtre, et un marché des résineux toujours déprimé. A l'automne, l'ONF a proposé 72 000m<sup>3</sup> de bois bretons sur 2 ventes comportant pour partie des petits bois. Les feuillus (hêtre et chêne) représentaient environ les 2/3 avec un faible taux d'invendus et une demande nettement plus soutenue pour le hêtre. Les résineux, avec 1/3 du volume offert (coupes d'amélioration essentiellement) ont été pour leur part fortement boudés.

### Prix sur pied exprimés en € par mètre cube (lots adjugés en séance)

Volume de l'arbre moyen	0.41 à 0.60 m3	0.61 à 0.90 m3	0.91 à 1.50 m3	1.51m3 et plus
Essence				
Chêne (35)	22*	40.9 à 43.2 moyenne 42.1	35.6 à 51.1 moyenne 44	108.4 à 207.4 moyenne 157.9
Chêne (hors 35)			30*	
Hêtre (35)	26 à 31.2 moyenne 29	24.5 à 36.1 moyenne 32	27.9 à 38 moyenne 32.8	29.9 à 43.6 moyenne 33.4
Hêtre (hors 35)			33.9 à 37.4 moyenne 35.6	
Châtaignier		95*	100*	
Peuplier			30.1 à 32.6 moyenne 31.4	
Pin maritime	En raison des conséquences de la tempête du Sud Ouest sur le marché du Pin maritime, il n'est pas fourni de données sur cette essence			
Pin sylvestre	Pas de ventes en nombre suffisant pour pouvoir donner un cours sur cette essence			
Douglas	Pas de ventes en nombre suffisant pour pouvoir donner un cours sur cette essence			
Epicéa de Sitka	21.3 à 28.1 moyenne 24.1		24.9 à 32 moyenne 29	

(\*) lot unique dans sa catégorie



### Conclusion

Les acheteurs ne devraient pas tarder à devoir réajuster leurs offres dès que la demande leur permettra de mieux rémunérer les vendeurs. L'année 2010 peut constituer une première étape dans le rétablissement des cours du bois et dans une perspective de redressement des cours à moyen terme.

*Lot homogène de pins maritimes*

# Brèves

## Le guide des plantes indicatrices des milieux forestiers bretons vient de paraître

Cet ouvrage a été conçu pour se familiariser avec les groupes de végétaux les plus révélateurs des conditions du milieu dans lequel ils se développent. Son format poche répond aux usages du terrain : une référence pour tout bon sylviculteur !

*Ce document, consultable en ligne, est réservé aux sylviculteurs qui pourront le retirer au siège ou dans les antennes départementales du CRPF. Possibilité d'envoi postal après réception d'une enveloppe grand format libellée au nom et à l'adresse du demandeur et affranchie au tarif en vigueur de 3.92€.*



## Des sylviculteurs étrangers en visite dans les forêts bretonnes

### Voyage d'étude de la Royal Forestry Society

Une délégation des membres de cette association anglaise de propriétaires forestiers est venue à la mi-septembre dans l'Ouest et le Centre de la France pour des visites en forêts publiques et privées, en vue d'observer le comportement de nos essences sous un type de climat qui pourrait être celui de l'Angleterre dans quelques décennies. En Bretagne, sous la conduite du CRPF, une journée a été consacrée à l'adaptation des conifères introduits : d'une part ceux originaires de la Côte Ouest des USA ayant généralement des difficultés d'adaptation en Bretagne orientale, d'autre part les résineux d'origine méditerranéenne plus adaptés au contexte pluviométrique (pin maritime, pin Laricio et cèdre de l'Atlas). La seconde journée a été consacrée aux traitements irréguliers qui, par la structure étagée de ses peuplements, sa moindre charge en bois des parcelles et les mélanges qu'elle induit, pourrait constituer une des réponses sylvicoles face aux changements climatiques.

### Déplacement d'un groupe des Asturies

Avec environ 70 000 hectares de châtaignier essentiellement traité en taillis et avec des conditions très satisfaisantes quant au sol et au climat, cette province espagnole souhaite valoriser son potentiel, à l'image de ce qui se pratique en Bretagne : des visites dans des peuplements convertis par balivage dynamique ou par régénération naturelle assistée et quelques arrêts dans des plantations de châtaignier ont conforté le souhait des sylviculteurs ibériques de s'orienter vers la production de bois d'œuvre.

## Le bulletin de liaison fête ses 30 ans

Le 1<sup>er</sup> numéro de votre revue d'information a vu le jour fin 1979 : que de temps parcouru depuis... et que d'informations diffusées par ce biais !

## Recevez en ligne et en primeur le bulletin de liaison des sylviculteurs bretons

Rien de plus simple, il vous suffit de nous communiquer **dès à présent** votre adresse de messagerie, par courriel, à :

[bretagne@crpf.fr](mailto:bretagne@crpf.fr)

en nous indiquant votre souhait de recevoir désormais cette revue grâce à ce mode de transmission.

En procédant ainsi, vous utilisez astucieusement les moyens modernes et rapides de communication tout en contribuant à l'allègement des charges de fonctionnement du CRPF.

Merci de votre compréhension.